



n° 39
3 décembre
2010

*Pages 823
à 850*

UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le recueil des actes administratifs est consultable aux services centraux de l'université (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, 17000 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (www.univ-larochelle.fr/-Recueil-des-actes-administratifs-.html).

Les délibérations et arrêtés publiés peuvent être consultés dans leur intégralité aux services centraux (Technoforum – secrétariat général – porte 212).

TABLE DES MATIÈRES

ARRÊTÉS.....	826
Arrêté n° 2010-640 du 16 novembre 2010 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine Sciences, Technologie, Santé, mention « Physique, Chimie ».....	826
Arrêté n° 2010-641 du 16 novembre 2010 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine Sciences, Technologie, Santé, mention « Biologie, Biochimie ».....	826
Arrêté n° 2010-648 du 16 novembre 2010 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine Sciences, Technologie, Santé, mention « Génie Civil, Mécanique, Génie des Procédés ».....	827
Arrêté n° 2010-651 du 16 novembre 2010 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine Sciences, Technologie, Santé, mention « Informatique ».....	828
Arrêté n° 2010-654 du 16 novembre 2010 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine Sciences, Technologie, Santé, mention « Mathématiques ».....	829
Arrêté n° 2010-656 du 16 novembre 2010 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine Sciences, Technologie, Santé, mention « Sciences Exactes et Naturelles ».....	829
Arrêté n° 2010-661 du 16 novembre 2010 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine Sciences, Technologie, Santé, mention « Terre et Environnement ».....	830
Arrêté n° 2010-662 du 16 novembre 2010 portant nomination des membres du jury du semestre 1 de la licence du domaine Sciences, Technologie, Santé.....	831
Arrêté n° 2010-667 du 19 novembre 2010 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine Sciences, Technologie, Santé, mention « Industrie Agro-alimentaire, Alimentation ».....	832
Arrêté n° 2010-668 du 19 novembre 2010 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine Sciences, Technologie, Santé, mention « Energie et Génie Climatique » spécialité « Réhabilitation Energétique du Patrimoine Bâti ».....	832
Arrêté n° 2010-669 du 19 novembre 2010 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine Sciences, Technologie, Santé, mention « Energie et Génie Climatique » spécialité « Gestion de Chantier et Sécurité en Génie Climatique ».....	833
Arrêté n° 2010-670 du 19 novembre 2010 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine Sciences, Technologie, Santé, mention « Productions Animales ».....	833
Arrêté n° 2010-671 du 19 novembre 2010 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine Sciences, Technologie, Santé, mention « Systèmes Informatiques et Logiciels ».....	834
Arrêté n° 2010-672 du 19 novembre 2010 portant nomination des membres du jury du master du domaine, Sciences, Technologie, Santé, mention « sciences pour l'environnement » spécialité « approches intégrées des écosystèmes littoraux»	834
Arrêté n° 2010-673 du 19 novembre 2010 portant nomination des membres du jury du master du domaine, Sciences, Technologie, Santé, mention « sciences pour l'ingénieur » spécialité « génie biotechnologique et management en agro-industries »	835
Arrêté n° 2010-674 du 19 novembre 2010 portant nomination des membres du jury du master du domaine, Sciences, Technologie, Santé, mention « sciences pour l'ingénieur » spécialité « génie des équipements et des procédés industriels ».....	836
Arrêté n° 2010-675 du 19 novembre 2010 portant nomination des membres du jury du master du domaine, Sciences, Technologie, Santé, mention « sciences pour l'ingénieur » spécialité « ingénieur du bâtiment, mécanique et génie civil »	837
Arrêté n° 2010-676 du 19 novembre 2010 portant nomination des membres du jury du master du domaine, Sciences, Technologie, Santé, mention « sciences pour l'ingénieur » spécialité «ingénierie mathématique et image ».....	838

Arrêté n° 2010-677 du 19 novembre 2010 portant nomination des membres du jury du master du domaine, Sciences, Technologie, Santé, mention « sciences pour l'ingénieur » spécialité « ingénierie informatique »	838
Arrêté n° 2010-678 du 19 novembre 2010 portant nomination des membres du jury du master du domaine, Sciences, Technologie, Santé, mention « informatique » spécialité « jeux et médias interactifs numériques ».....	839
Arrêté n° 2010-679 du 19 novembre 2010 portant nomination des membres du jury du master du domaine, Sciences, Technologie, Santé, mention « enseignement et formation » spécialité « mathématiques ».....	840
Arrêté n° 2010-680 du 19 novembre 2010 portant nomination des membres du jury du master du domaine, Sciences, Technologie, Santé, mention « enseignement et formation » spécialité « physique, chimie ».....	840
Arrêté n° 2010-681 du 19 novembre 2010 portant nomination des membres du jury du master du domaine, Sciences, Technologie, Santé, mention « sciences pour l'environnement ».....	841
Arrêté n° 2010-682 du 19 novembre 2010 portant nomination des membres du jury du master du domaine, Sciences, Technologie, Santé, mention « sciences pour l'environnement » spécialité « compétences complémentaires en informatique ».....	841
Arrêté n° 2010-683 du 19 novembre 2010 portant nomination des membres du jury du master du domaine, Sciences, Technologie, Santé, mention « sciences pour l'environnement ».....	842
Arrêté n° 2010-684 du 19 novembre 2010 portant nomination des membres du jury du master du domaine, Sciences, Technologie, Santé, mention « sciences pour l'ingénieur » spécialité « compétences complémentaires en informatique ».....	843
Arrêté n° 2010-686 du 19 novembre 2010 portant nomination des membres du jury du master du domaine, Sciences, Technologie, Santé, mention « sciences pour l'ingénieur » spécialité « management de projet »	844
Arrêté n° 2010-701 du 29 novembre 2010 relatif à l'inscription des étudiants à l'université de La Rochelle	844
Arrêté n° 2010-703 du 29 novembre 2009 portant institution d'une régie temporaire d'avances.....	845
Arrêté n° 2010-705 du 29 novembre 2010 portant institution d'une régie temporaire d'avances.....	846
Arrêté n° 2010-707 du 29 novembre 2010 portant institution d'une régie temporaire d'avances.....	847
Arrêté n° 2010-709 du 29 novembre 2010 portant désignation des représentants de l'administration et des représentants des personnels à la commission paritaire d'établissement de l'université de La Rochelle.....	848

ARRÊTÉS

Arrêté n° 2010-640 du 16 novembre 2010 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine Sciences, Technologie, Santé, mention « Physique, Chimie »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

- Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury de la Licence mention « Physique, Chimie » est composé, pour l'année universitaire 2010-2011, de :

Semestre 2 :

Président : Jean-Luc GROSSEAU-POUSSARD, maître de conférences
Patrick CHEVALEYRE, professeur agrégé
Philippe PELU, professeur agrégé
Christian ESKENAZI, professeur des universités

Semestres 3 et 4 :**Titre du DEUG :**

Président : Jean-Luc GROSSEAU-POUSSARD, maître de conférences
Patrick GIRAULT, maître de conférences
Jean-René CHEROUVRIER, maître de conférences
René SABOT, maître de conférences

Semestres 5 et 6 :**Grade de licence :**

Président : Jean-Luc GROSSEAU-POUSSARD, maître de conférences
René SABOT, maître de conférences
Gilles BONNET, professeur des universités
Marc JEANNIN, maître de conférences

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le directeur général des services de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 16 novembre 2010.

Le président de l'université,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2010-641 du 16 novembre 2010 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine Sciences, Technologie, Santé, mention « Biologie, Biochimie »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

- Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury de la Licence mention « Biologie, Biochimie » est composé, pour l'année universitaire 2010-2011, de :

Semestre 2 :

Président : **Denis FICHET, maître de conférences**
Véronique MARTIN, professeur agrégé
Thierry MAUGARD, maître de conférences
Pierre MIRAMAND, professeur des universités
Ingrid FRUITIER-ARNAUDIN, maître de conférences

Semestre 3:

Président : **Véronique MARTIN, professeur agrégé**
Thierry MAUGARD, maître de conférences
Paco BUSTAMANTE, professeur des universités
Valéry THIERY, professeur des universités
Michel GOLDBERG, maître de conférences

Semestre 4:**Titre du DEUG :**

Président : **Denis FICHET, maître de conférences**
Thierry MAUGARD, maître de conférences
Paco BUSTAMANTE, professeur des universités
Valéry THIERY, professeur des universités
Michel GOLDBERG, maître de conférences

Semestres 5 et 6 :**Grade de licence :**

Président : **Thierry MAUGARD, maître de conférences**
Véronique MARTIN, professeur agrégé
Laurent PICOT, maître de conférences
Gilles RADENAC, maître de conférences
Denis FICHET, maître de conférences
Sophie SABLE, maître de conférences

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le directeur général des services de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 16 novembre 2010.

Le président de l'université,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2010-648 du 16 novembre 2010 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine Sciences, Technologie, Santé, mention « Génie Civil, Mécanique, Génie des Procédés »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

- Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury de la Licence mention « Génie Civil, Mécanique, Génie des Procédés » est composé, pour l'année universitaire 2010-2011, de :

Semestres 2, 3, 4, 5 et 6 :

Titre du DEUG :

Grade de licence :

Président : Rafik BELARBI, maître de conférences
Cyrille ALLERY, maître de conférences
Abdelhamid BELGHIT, professeur des universités
Dina RAZAFINDRALANDY, maître de conférences

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le directeur général des services de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 16 novembre 2010.

Le président de l'université,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2010-651 du 16 novembre 2010 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine Sciences, Technologie, Santé, mention « Informatique »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

- Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury de la Licence mention « Informatique » est composé, pour l'année universitaire 2010-2011, de :

Semestre 2 :

Président : El Hadi ZAZAH, maître de conférences
Rémy MULLOT, professeur des universités
Jean-Marc OGIER, professeur des universités
Bertrand VACHON, professeur des universités

Semestres 3 et 4:

Titre du DEUG :

Président : El Hadi ZAZAH, maître de conférences
Muriel VISANI, maître de conférences
Christophe SEMPE, professeur certifié
Alain BOUJU, maître de conférences

Semestres 5 et 6 :

Grade de licence :

Président : El Hadi ZAZAH, maître de conférences
Pierre COURTELLEMONT, professeur des universités
Armelle PRIGENT, maître de conférences
Muriel VISANI, maître de conférences

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le directeur général des services de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 16 novembre 2010.

Le président de l'université,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2010-654 du 16 novembre 2010 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine Sciences, Technologie, Santé, mention « Mathématiques »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

- Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury de la Licence mention « Mathématiques » est composé, pour l'année universitaire 2010-2011, de :

Semestres 2, 4 et 6 :

Titre du DEUG :

Grade de licence :

Président : Noël FRAISSEIX, professeur agrégé
Emmanuelle AUGERAUD-VERON, maître de conférences
Jean-François DUPUY, professeur des universités
Laurent LE FLOCH, maître de conférences
Abdallah EL HAMIDI, maître de conférences

Semestres 3 et 5 :

Président : Noël FRAISSEIX, professeur agrégé
Jean-François DUPUY, professeur des universités
Laurent LE FLOCH, maître de conférences
Nadir SARI, maître de conférences
Catherine STENGER, maître de conférences

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le directeur général des services de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 16 novembre 2010.

Le président de l'université,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2010-656 du 16 novembre 2010 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine Sciences, Technologie, Santé, mention « Sciences Exactes et Naturelles »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

- Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury de la Licence mention « Sciences Exactes et Naturelles » est composé, pour l'année universitaire 2010-2011, de :

Semestre 5 :

Président : **Fabienne MAROTTE**, maître de conférences
Philippe PELU, professeur agrégé
Véronique MARTIN, professeur agrégé
Catherine AUGERAUD, professeur agrégé

Semestre 6 :**Grade de licence**

Président : **François GEOFFRIAU**, maître de conférences
Philippe PELU, professeur agrégé
Anne AUBERT, maître de conférences
Catherine AUGERAUD, professeur agrégé

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le directeur général des services de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 16 novembre 2010.

Le président de l'université,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2010-661 du 16 novembre 2010 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine Sciences, Technologie, Santé, mention « Terre et Environnement »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

- Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury de la Licence mention « Terre et Environnement » est composé, pour l'année universitaire 2010-2011, de :

Semestre 2 :

Président : **Hervé DIOT**, professeur des universités
Jean-Claude MERCIER, professeur des universités
Isabelle BRENON, maître de conférences
Mikhaïl KARPYTCHÉV, maître de conférences

Semestres 3 et 4 :

Président : **Hervé DIOT**, professeur des universités
Jean-Claude MERCIER, professeur des universités
Isabelle BRENON, maître de conférences
Mikhaïl KARPYTCHÉV, maître de conférences

Titre du DEUG :

Président : **Hervé DIOT**, professeur des universités
Isabelle BRENON, maître de conférences

Eric CHAUMILLON, maître de conférences
Vivien MATHE, maître de conférences

Semestres 5 et 6 :

Président : Hervé DIOT, professeur des universités
Eric CHAUMILLON, maître de conférences
François LEVEQUE, maître de conférences
Isabelle BRENON, maître de conférences
Vivien MATHE, maître de conférences

Grade de Licence :

Président : Hervé DIOT, professeur des universités
Isabelle BRENON, maître de conférences
François LEVEQUE, maître de conférences
Vivien MATHE, maître de conférences

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le directeur général des services de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, 16 novembre 2010.

Le président de l'université,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2010-662 du 16 novembre 2010 portant nomination des membres du jury du semestre 1 de la licence du domaine Sciences, Technologie, Santé

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

- Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury du semestre 1 de la licence Sciences, Technologie, Santé est composé, pour l'année universitaire 2010-2011, de :

Président : François GEOFFRIAU, maître de conférences
Jacky BERNARD, professeur des universités
Isabelle BRENON, maître de conférences
Jean-François DUPUY, professeur des universités
Denis FICHET, maître de conférences
Ingrid FRUITIER-ARNAUDIN, maître de conférences

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le directeur général des services de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 16 novembre 2010.

Le président de l'université,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2010-667 du 19 novembre 2010 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine Sciences, Technologie, Santé, mention « Industrie Agro-alimentaire, Alimentation »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence
- Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury de la Licence Professionnelle « Industrie Agro-alimentaire, Alimentation », spécialité : « Conception, Production et Management en Industries Agro-alimentaires » est composé, pour l'année universitaire 2010-2011, de :

Président : **Nicolas BRIDIAU, maître de conférences**
Marie-Joëlle LOZAC'H, professeur (ENILIA)
Pierre LECOMTE, enseignant (ENILIA)
Sophie SABLE, maître de conférences
Jean-Pierre BODIN, directeur atelier technologique (ENILIA-ENSMIC)
Lucile ROYER, chargée de projet (CRITT Agro-alimentaire Poitou-Charentes)

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le directeur général des services de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 19 novembre 2010

Le président de l'université,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2010-668 du 19 novembre 2010 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine Sciences, Technologie, Santé, mention « Energie et Génie Climatique » spécialité « Réhabilitation Energétique du Patrimoine Bâti »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence
- Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury de la Licence Professionnelle « Energie et Génie Climatique », spécialité : « Réhabilitation Energétique du Patrimoine Bâti » est composé, pour l'année universitaire 2010-2011, de :

Président : **Patrick SALAGNAC, professeur des universités**
Ghislain MICHAUX, maître de conférences (IUT)
Rafik BELARBI, maître de conférences
Arnault LEROY, professionnel

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le directeur général des services de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de

formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 19 novembre 2010

Le président de l'université,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2010-669 du 19 novembre 2010 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine Sciences, Technologie, Santé, mention « Energie et Génie Climatique » spécialité « Gestion de Chantier et Sécurité en Génie Climatique »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence
- Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury de la Licence Professionnelle « Energie et Génie Climatique », spécialité : « Gestion de Chantier et Sécurité en Génie Climatique » est composé, pour l'année universitaire 2010-2011, de :

Président : **Christian INARD, professeur des universités**
Jean-Michel NOEL, chef des travaux lycée Kastler (La Roche/Yon)
François LAGLEIZE, professeur agrégé lycée kastler (La Roche/Yon)
Daniel HERNOT, professeur agrégé Université de La Rochelle
Laurent LUMEAU, ingénieur Bureau Véritas La Rochelle

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le directeur général des services de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 19 novembre 2010

Le président de l'université,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2010-670 du 19 novembre 2010 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine Sciences, Technologie, Santé, mention « Productions Animales »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence
- Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury de la Licence Professionnelle « Productions Animales », spécialité : « Aquaculture et Gestion Durable de son Environnement » est composé, pour l'année universitaire 2010-2011, de :

Président : Nathalie IMBERT, maître de conférences
Gilles RADENAC, maître de conférences
Alain PARACHE, enseignant (lycée de Bourcefranc)
Marie-Laure BEGOUT, chercheur (IFREMER)

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le directeur général des services de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 19 novembre 2010

Le président de l'université,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2010-671 du 19 novembre 2010 portant nomination des membres du jury de la licence du domaine Sciences, Technologie, Santé, mention « Systèmes Informatiques et Logiciels »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence
- Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury de la Licence Professionnelle « Systèmes Informatiques et Logiciels », spécialité : « Création Multimédia, Cdrom, Sites Web » est composé, pour l'année universitaire 2010-2011, de :

Président : Laurent MASCARILLA, maître de conférences
Anthony BOURMAUD, professeur certifié
Pierre COURTELLEMONT, professeur des universités
Hervé GODREUIL, professionnel (CARRE AMELOT)

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le directeur général des services de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 19 novembre 2010

Le président de l'université,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2010-672 du 19 novembre 2010 portant nomination des membres du jury du master du domaine, Sciences, Technologie, Santé, mention « sciences pour l'environnement » spécialité « approches intégrées des écosystèmes littoraux »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury du Master mention « sciences pour l'environnement » spécialité « approches intégrées des écosystèmes littoraux » est composé, pour l'année universitaire 2010-2011, de :

Semestres 3 et 4 :

Grade de Master :

Président : **Pierrick BOCHER**, maître de conférences
Christelle LE FRANCOIS, maître de conférences
Pascale GARCIA, professeur des universités
Eric CHAUMILLON, maître de conférences
Pascal MARTY, professeur des universités
Franck HEALY, maître de conférences
Agnès MICHELOT, maître de conférences

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le directeur général des services de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 19 novembre 2010

Le président de l'université,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2010-673 du 19 novembre 2010 portant nomination des membres du jury du master du domaine, Sciences, Technologie, Santé, mention « sciences pour l'ingénieur » spécialité « génie biotechnologique et management en agro-industries »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury du Master mention « sciences pour l'ingénieur » spécialité « génie biotechnologique et management en agro-industries » est composé, pour l'année universitaire 2010-2011, de :

Semestre 1 :

Président : **Frédéric SANNIER**, professeur des universités
Isabelle LANNELUC, maître de conférences
Marianne GRABER, maître de conférences
Sophie SABLE, maître de conférences
Michel GOLDBERG, maître de conférences

Semestre 2 :

Président : **Frédéric SANNIER**, professeur des universités
Thierry MAUGARD, maître de conférences
Marianne GRABER, maître de conférences
Eric ROSENFELD, maître de conférences
Michel GOLDBERG, maître de conférences

Titre de Maîtrise :

Président : **Frédéric SANNIER, professeur des universités**
Thierry MAUGARD, maître de conférences
Marianne GRABER, maître de conférences
Sophie SABLE, maître de conférences
Michel GOLDBERG, maître de conférences

Semestres 3 et 4:

Président : **Ingrid FRUITIER-ARNAUDIN, maître de conférences**
Stéphanie BORDENAVE-JUCHEREAU, maître de conférences
Isabelle LANNELUC, maître de conférences
Sophie SABLE, maître de conférences
Jean-Marie PIOT, professeur des universités
Frédéric SANNIER, professeur des universités

Grade de Master :

Président : **Frédéric SANNIER, professeur des universités**
Stéphanie BORDENAVE-JUCHEREAU, maître de conférences
Ingrid FRUITIER-ARNAUDIN, maître de conférences
Michel GOLDBERG, maître de conférences
Jean-Marie PIOT, professeur des universités

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le directeur général des services de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 19 novembre 2010

Le président de l'université,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2010-674 du 19 novembre 2010 portant nomination des membres du jury du master du domaine, Sciences, Technologie, Santé, mention « sciences pour l'ingénieur » spécialité « génie des équipements et des procédés industriels »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury du Master mention « sciences pour l'ingénieur » spécialité « génie des équipements et des procédés industriels » est composé, pour l'année universitaire 2010-2011, de :

Semestres 1, 2, 3 et 4 :**Titre de Maîtrise :****Grade de Master :**

Président : **Zoulika REZZOUG, maître de conférences**
Karim ALLAF, professeur des universités
Vaclav SOBOLIK, professeur des universités
Jean-Jacques BRACONNIER, professeur associé temporaire

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le directeur général des services de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 19 novembre 2010

Le président de l'université,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2010-675 du 19 novembre 2010 portant nomination des membres du jury du master du domaine, Sciences, Technologie, Santé, mention « sciences pour l'ingénieur » spécialité « ingénieur du bâtiment, mécanique et génie civil »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury du Master mention « sciences pour l'ingénieur » spécialité « ingénieur du bâtiment, mécanique et génie civil » est composé, pour l'année universitaire 2010-2011, de :

Semestres 1 et 2 :

Titre de Maîtrise :

Président : Anas SAKOUT, professeur des universités
Amina AMMAR-BOUDJELAL, maître de conférences
Olivier MILLET, professeur des universités
Karim LIMAM, maître de conférences

Semestres 3 et 4 :

Grade de Master :

Président : Anas SAKOUT, professeur des universités
Ouali AMIRI, maître de conférences
Olivier MILLET, professeur des universités
Karim LIMAM, maître de conférences

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le directeur général des services de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 19 novembre 2010

Le président de l'université,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2010-676 du 19 novembre 2010 portant nomination des membres du jury du master du domaine, Sciences, Technologie, Santé, mention « sciences pour l'ingénieur » spécialité « ingénierie mathématique et image »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury du Master mention « sciences pour l'ingénieur » spécialité « ingénierie mathématique et image » est composé, pour l'année universitaire 2010-2011, de :

Semestres 1, 2, 3 et 4 :

Titre de Maîtrise :

Grade de Master :

Président : **Laurent MASCARILLA, maître de conférences**

Michel BERTHIER, professeur des universités

Jean-François DUPUY, professeur des universités

Abdallah EL HAMIDI, maître de conférences

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le directeur général des services de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 19 novembre 2010

Le président de l'université,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2010-677 du 19 novembre 2010 portant nomination des membres du jury du master du domaine, Sciences, Technologie, Santé, mention « sciences pour l'ingénieur » spécialité « ingénierie informatique »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury du Master mention « sciences pour l'ingénieur » spécialité « ingénierie informatique » est composé, pour l'année universitaire 2010-2011, de :

Semestres 1 et 2 :

Titre de Maîtrise :

Président : **Jean-Christophe BURIE, maître de conférences**

Jean-Marc OGIER, professeur des universités

Patrick FRANCO, maître de conférences

Christophe DEMKO, maître de conférences

Semestres 3 et 4 :

Grade de Master :

Président : **Jean-Christophe BURIE, maître de conférences**

Jean-Marc OGIER, professeur des universités

Frédéric BERTRAND, maître de conférences

Muriel VISANI, maître de conférences

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le directeur général des services de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 19 novembre 2010

Le président de l'université
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2010-678 du 19 novembre 2010 portant nomination des membres du jury du master du domaine, Sciences, Technologie, Santé, mention « informatique » spécialité « jeux et médias interactifs numériques »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologies, Santé, le jury du Master mention « informatique » spécialité « jeux et médias interactifs numériques » est composé, pour l'année universitaire 2010-2011, de :

Semestres 1, 2, 3 et 4 :

Titre de Maîtrise :

Grade de Master :

Président : **Stéphane NATKIN, professeur des universités CNAM (PARIS)**

François GUERCIN, maître de conférences (université de POITIERS)

Pascal ESTRAILLIER, professeur des universités (université de La Rochelle)

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le directeur général des services de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 19 novembre 2010

Le président de l'université,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2010-679 du 19 novembre 2010 portant nomination des membres du jury du master du domaine, Sciences, Technologie, Santé, mention « enseignement et formation » spécialité « mathématiques »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologies, Santé, le jury du Master mention « enseignement et formation » spécialité « mathématiques » est composé, pour l'année universitaire 2010-2011, de :

Semestres 1, 2, 3 et 4 :

Titre de Maîtrise :

Grade de Master :

Président : Frédéric TESTARD, maître de conférences
François GEOFFRIAU, maître de conférences
Laurent LE FLOCH, maître de conférences
Jean-Marc GARNIER, professeur agrégé

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le directeur général des services de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 19 novembre 2010

Le président de l'université,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2010-680 du 19 novembre 2010 portant nomination des membres du jury du master du domaine, Sciences, Technologie, Santé, mention « enseignement et formation » spécialité « physique, chimie »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologies, Santé, le jury du Master mention « enseignement et formation » spécialité « physique, chimie » est composé, pour l'année universitaire 2010-2011, de :

Semestres 3 et 4 :

Grade de Master :

Président : Gilles BONNET, professeur des universités
Philippe PELU, professeur agrégé
Patrick CHEVALEYRE, professeur agrégé

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le directeur général des services de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 19 novembre 2010

Le président de l'université,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2010-681 du 19 novembre 2010 portant nomination des membres du jury du master du domaine, Sciences, Technologie, Santé, mention « sciences pour l'environnement »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury du Master mention « sciences pour l'environnement » est composé, pour l'année universitaire 2010-2011, de :

Semestres 1 et 2 :

Titre de Maîtrise :

Président : **Hélène THOMAS-GUYON, maître de conférences**

Pascal MARTY, professeur des universités

Eric CHAUMILLON, maître de conférences

Frank HEALY, maître de conférences

Gilles RADENAC, maître de conférences

Hans HARTMANN, maître de conférences

Eve LAMENDOUR, maître de conférences

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le directeur général des services de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 19 novembre 2010

Le président de l'université,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2010-682 du 19 novembre 2010 portant nomination des membres du jury du master du domaine, Sciences, Technologie, Santé, mention « sciences pour l'environnement » spécialité « compétences complémentaires en informatique »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury du Master mention « sciences pour l'environnement » spécialité « compétences complémentaires en informatique » est composé, pour l'année universitaire 2010-2011, de :

Semestres 3 et 4 :

Grade de Master :

Président : **Alain BOUJU, maître de conférences**

Karell BERTET, maître de conférences

Frédéric BERTRAND, maître de conférences

Pascal ESTRAILLIER, professeur des universités

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le directeur général des services de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 19 novembre 2010

Le président de l'université,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2010-683 du 19 novembre 2010 portant nomination des membres du jury du master du domaine, Sciences, Technologie, Santé, mention « sciences pour l'environnement »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury du Master mention « sciences pour l'environnement » spécialité « management de projet » est composé, pour l'année universitaire 2010-2011, de :

Semestres 3 et 4 :

Grade de Master :

Président : **Didier GUITTON, professeur des universités associé**

Pascale GARCIA, professeur des universités

Jean-Marc PIOT, professeur des universités

Christian ESKENAZI, professeur des universités

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le directeur général des services de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 19 novembre 2010

Le président de l'université,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2010-684 du 19 novembre 2010 portant nomination des membres du jury du master du domaine, Sciences, Technologie, Santé, mention « sciences pour l'ingénieur » spécialité « compétences complémentaires en informatique »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury du Master mention « sciences pour l'ingénieur » spécialité « compétences complémentaires en informatique » est composé, pour l'année universitaire 2010-2011, de :

Semestres 3 et 4 :

Grade de Master :

Président : **Alain BOUJU**, maître de conférences

Karell BERTET, maître de conférences

Frédéric BERTRAND, maître de conférences

Pascal ESTRAILLIER, professeur des universités

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le directeur général des services de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 19 novembre 2010

Le président de l'université,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2010-685 du 19 novembre 2010 portant nomination des membres du jury du master du domaine, Sciences, Technologie, Santé, mention « sciences pour l'ingénieur » spécialité « sciences et génie des matériaux »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury du Master mention « sciences pour l'ingénieur » spécialité « sciences et génie des matériaux » est composé, pour l'année universitaire 2010-2011, de :

Semestres 1, 2, 3 et 4 :

Titre de Maîtrise :

Grade de Master :

Président : **Philippe REFAIT**, professeur des universités

Josseline BALMAIN, maître de conférences

Juan CREUS, maître de conférences

Stéphanie MALLARINO, maître de conférences

Sébastien TOUZAIN, professeur des universités

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le directeur général des services de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 19 novembre 2010

Le président de l'université,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2010-686 du 19 novembre 2010 portant nomination des membres du jury du master du domaine, Sciences, Technologie, Santé, mention « sciences pour l'ingénieur » spécialité « management de projet »

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA ROCHELLE

- Vu l'article L. 613-1 du code de l'éducation
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

ARRÊTE

Article 1 : Pour le domaine Sciences, Technologie, Santé, le jury du Master mention « sciences pour l'ingénieur » spécialité « management de projet » est composé, pour l'année universitaire 2010-2011, de :

Semestres 3 et 4 :

Grade de Master :

Président : **Didier GUITTON, professeur des universités associé**

Jean-Marc PIOT, professeur des universités

Christian ESKENAZI, professeur des universités

Article 2 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Article 3 : Le directeur général des services de l'université de La Rochelle et le directeur de l'unité de formation et de recherche sciences fondamentales et sciences pour l'ingénieur sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Rochelle, le 19 novembre 2010

Le président de l'université,
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2010-701 du 29 novembre 2010 relatif à l'inscription des étudiants à l'université de La Rochelle

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation,
- Vu le décret n° 71-376 du 13 mai 1971 relatif à l'inscription des étudiants dans les universités et les établissements publics à caractère scientifique et culturel indépendants des universités,
- Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

Pour l'année universitaire 2010-2011, aucune inscription, aucune réinscription ne peut être prise à l'université de La Rochelle au-delà de la date du 15 janvier 2011.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 29 novembre 2010.

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2010-703 du 29 novembre 2009 portant institution d'une régie temporaire d'avances**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 2008-227 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs

Vu le décret n° 65-97 du 4 février 1965 relatifs aux modes et aux procédures de règlement des dépenses des organismes publics;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2008-619 du 17 juin 2008 relatif au budget et régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des compétences élargies ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 1994 portant habilitation des ordonnateurs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de ces établissements modifié par l'arrêté du 9 juillet 2001.

Vu l'arrêté du 28 janvier 2002 relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances.

ARRÊTE**Article 1**

Il est institué une régie d'avances temporaire à l'UFR Sciences du 15 décembre 2010 au 15 mai 2011 pour la mission sur le terrain dans le cadre du projet : recensement de la méga faune marin en Polynésie française, cette mission aura lieu de janvier 2011 à avril 2011.

Cette régie se nommera : MONGOMé.

Article 2

Cette régie est chargée du paiement des dépenses énumérées à l'article 10 du décret n° 92-681 du 20 juillet 1992.

Article 3

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à un montant de 25 000.00 € par mois (par virement sur un compte de dépôts de fonds au Trésor ouvert par l'agent comptable au nom du régisseur), ces dépenses peuvent être faites en numéraire, chèque, virement et carte bancaire.

Article 4

Le régisseur doit remettre à l'agent comptable la totalité des pièces justificatives des dépenses payées **dans le délai maximum de 30 jours à compter de la date de paiement.**

Article 5

Le régisseur est assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur ;

Article 6

Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

Article 7

Le régisseur sera nommé par le président de l'université avec l'agrément de l'agent comptable ;

Article 8

l'agent comptable, le secrétaire général sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et communiqué à la rectrice d'académie et au trésorier payeur général.

La Rochelle, le 29 novembre 2010,

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2010-705 du 29 novembre 2010 portant institution d'une régie temporaire d'avances

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs

Vu le décret n° 65-97 du 4 février 1965 relatifs aux modes et aux procédures de règlement des dépenses des organismes publics;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2008-619 du 17 juin 2008 relatif au budget et régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des compétences élargies ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 1994 portant habilitation des ordonnateurs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de ces établissements modifié par l'arrêté du 9 juillet 2001.

Vu l'arrêté du 28 janvier 2002 relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances.

ARRÊTE :

Article 1

Il est institué une régie d'avances temporaire à l'UFR Sciences du 15 décembre 2010 au 15 mai 2011 pour la mission sur le terrain dans le cadre du projet : recensement de la méga faune marine en Polynésie française, cette mission aura lieu de janvier 2011 à avril 2011.

Cette régie se nommera : VORONA.

Article 2

Cette régie est chargée du paiement des dépenses énumérées à l'article 10 du décret n° 92-681 du 20 juillet 1992.

Article 3

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à un montant de 25 000.00 € par mois (par virement sur un compte de dépôts de fonds au Trésor ouvert par l'agent comptable au nom du régisseur), ces dépenses peuvent être faites en numéraire, chèque, virement ou carte bancaire.

Article 4

Le régisseur doit remettre au service financier les pièces justificatives des dépenses payées **dans le délai maximum de 30 jours à compter de la date de paiement.**

Article 5

Le régisseur est assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur ;

Article 6

Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

Article 7

Le régisseur sera nommé par le président de l'université avec l'agrément de l'agent comptable ;

Article 8

L'agent comptable, le secrétaire général sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et communiqué à la rectrice d'académie et au trésorier payeur général.

La Rochelle, le 29 novembre 2010,

Le président
Gérard Blanchard

Arrêté n° 2010-707 du 29 novembre 2010 portant institution d'une régie temporaire d'avances**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs

Vu le décret n° 65-97 du 4 février 1965 relatifs aux modes et aux procédures de règlement des dépenses des organismes publics ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2008-619 du 17 juin 2008 relatif au budget et régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des compétences élargies ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 1994 portant habilitation des ordonnateurs des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès de ces établissements modifié par l'arrêté du 9 juillet 2001 ;

Vu l'arrêté du 28 janvier 2002 relatif au montant par opération des dépenses de matériel et de fonctionnement payables par l'intermédiaire d'un régisseur d'avances.

ARRÊTE :**Article 1**

Il est institué une régie d'avances temporaire à l'UFR Sciences du 15 décembre 2010 au 15 mai 2011 pour la mission sur le Terrain dans le cadre du projet : recensement de la Méga faune marine en Polynésie Française, cette mission aura lieu de Janvier 2011 à Avril 2011.

Cette régie se nommera : ONAKI.

Article 2

Cette régie est chargée du paiement des dépenses énumérées à l'article 10 du décret n° 92-681 du 20 juillet 1992.

Article 3

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à un montant de 25 000.00 € par mois (par virement sur un compte de dépôts de fonds au Trésor ouvert par l'agent comptable au nom du régisseur), ces dépenses peuvent être faites en numéraire, chèque, virement ou carte bancaire.

Article 4

Le régisseur doit remettre au service financier les pièces justificatives des dépenses payées **dans le délai maximum de 30 jours à compter de la date de paiement.**

Article 5

Le régisseur est assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur ;

Article 6

Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

Article 7

Le régisseur sera nommé par le président de l'université avec l'agrément de l'agent comptable ;

Article 8

L'agent comptable, le secrétaire général sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et communiqué à la rectrice d'académie et au trésorier payeur général.

La Rochelle, le 29 novembre 2010,

Le président
Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2010-709 du 29 novembre 2010 portant désignation des
représentants de l'administration et des représentants des personnels à la
commission paritaire d'établissement de l'université de La Rochelle**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 953-6,
- Vu le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur,
- Vu les résultats des élections à la commission paritaire d'établissement organisées les 7 avril 2009, 5 janvier 2010 et 9 mars 2010,
- Vu les résultats des tirages au sort du 7 avril 2009 et du 22 novembre 2010 en vue de désigner les représentants du personnel au sein de la commission paritaire d'établissement,

ARRÊTE

Article 1

Siègent à la commission paritaire d'établissement de l'université de La Rochelle en qualité de représentants de l'administration :

Membres titulaires :

BLANCHARD Gérard, président

BÉZAGU Philippe, directeur général des services

AYMARD Stéphane, directeur de la DREDE

CAMPS Sylvie, responsable administrative et financière de l'UFR Droit

CAUDRON Olivier, directeur de la BU

COSTEDOAT Luc, responsable du STU

DELACROIX Caroline, responsable du SFSVE

GOUDOT Anne, adjointe au directeur général des services

HUE Laurent, responsable administratif et financier de la FLASH

JOUBERT Patrice, directeur de l'IUT

LE GOC Philippe, responsable du service des affaires générales et juridiques

MIRAMAND Pierre, directeur de l'UFR Sciences

SALLES Dominique, DRH

Membres suppléants :

AGNELY Olivier, agent comptable

ALLARD Francis, vice-président du conseil scientifique

AUBERT Anne, vice-présidente « réussite et insertion », directrice de la MRIP

CADHILAC-GALLERENT Nathalie, responsable de la politique des achats

FORBEAU Francis, directeur du CRI

GIUDICELLI André, doyen de l'UFR Droit

ILLOUZ Charles, doyen de la FLASH

KNAPP Alfred, directeur du CIEL

OGIER Jean-Marc, vice-président TIC-TICE et Système d'Informations, directeur de la cellule @CTICE
RABAH Annaïg, responsable du service des relations internationales
SAMPREDO Julien, directeur du SUAPSE
TRANCHANT Mathias, vice-président du conseil d'administration
RENOU Olivier, adjoint au directeur général des services

Article 2

Siègent à la commission paritaire d'établissement de l'université de La Rochelle en qualité de représentants des personnels :

Groupe AENES - catégorie A :

MIRAMAND-SANTIN Brigitte, titulaire
TEIXEIRA Marie-Grâce, suppléante

Groupe AENES - catégorie B :

THIBAUT Didier, titulaire ;
PEYROTTE Cécile, suppléante

Groupe AENES - catégorie C :

RAUSCHER Cindy et ROCHER Laurent, titulaires ;
BURLET Valérie et VIALLE Catherine, suppléantes

Groupe BU - catégorie A

HOLLET Monique, titulaire
DELGADO Manuela, suppléante

Groupe BU - catégorie B

ROUGIER-CARON Nathalie, titulaire
PILLOT Isabelle, suppléante

Groupe BU - catégorie C

APPIA Ophélie, titulaire
DIEUMEGARD Colette, suppléante

Groupe ITRF - catégorie A

CHURLAUD Carine et KRASKA Grâce, titulaires ;
CONFORTO Egle et BESSE Dominique, suppléants

Groupe ITRF - catégorie B

GUÉRIN Éric et TALAMON Lydia, titulaires ;
MONTET Karine et DOUADY Nathalie, suppléantes

Groupe ITRF - catégorie C

KILIC Aynur et ZAHZAH Meriem, titulaires ;
MORIZOT Lydie et HOULBERT Françoise, suppléantes

Article 3

Le présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'université, abroge l'arrêté n° 2010-108 du 10 mars 2010 portant désignation des représentants de l'administration et des représentants des personnels à la commission paritaire d'établissement de l'université de La Rochelle.

Fait à La Rochelle, le 29 novembre 2010.

Le président
Gérard Blanchard

